

RUBRIQUE 2

(Séance du CA du 22 août 2017)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 25 JUILLET 2017, À 18 H 30, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Simon Lacombe, préfet suppléant, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

Est absent :

Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;

Sont également présents :

Charles Fillion, directeur associé au développement économique;
Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice du transport;
Josée Vendette, greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 20 juin 2017 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes à payer numéro 01-07A (Administration générale), Partie 1, au 21 juillet 2017 – Approbation;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 01-07 (Administration générale), Partie 1, au 21 juillet 2017 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 02-07 (Administration et évaluation), Partie 2, au 21 juillet 2017 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 03-07 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 21 juillet 2017 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 04-07 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 21 juillet 2017 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 07-07 (Vente pour non-paiement des taxes), Partie 7, au 21 juillet 2017 – Dépôt;
- 4-7 Bordereau des comptes payés numéro 08-07 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 21 juillet 2017 – Dépôt;

- 4-8 Bordereau des comptes payés numéro 09-07 (Prévention incendie), Partie 9, au 21 juillet 2017 – Dépôt;

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Résolution numéro 17-07-136 – PPCMOI (lot 2 707 171) – Municipalité de Saint-Hugues;
- 5-2 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-75 – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-3 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 240-23 – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-4 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 349-5 – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-5 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 77-59 – Ville de Saint-Pie;

6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Siège social – Toiture de la MRC des Maskoutains – Certificat de paiement numéro 10 – Libération de la retenue finale – Réception définitive – Approbation;
- 6-2 Fonds FLI-FLS – Rapport trimestriel au 30 juin 2017 – Information;
- 6-3 Demande de subvention – Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) – Les Ateliers Transition inc. – Décision;
- 6-4 Commission du développement économique et entrepreneurial (CDEE) – Nomination d'un représentant – Recommandation;
- 6-5 Futurpreneur Canada – Accord relatif aux services des programmes – Reconduction – Recommandation;
- 6-6 Agence de renseignement Equifax Canada Co. – Ouverture de compte – Autorisation;
- 6-7 Demandes de subvention pour soutenir la réalisation d'une formation en réflexion stratégique offerte aux entreprises du territoire – Autorisation;
- 6-8 Service juridique destiné aux municipalités – Projet – Déclaration d'intérêt;
- 6-9 VisionGÉOMATIQUE 2017 – Colloque – Géomaticien – 17 au 19 octobre 2017 – Inscription;
- 6-10 Canada 150^e en fête – Commandite – Recommandation;
- 6-11 Relève Agricole, secteur BRAM – Demande de financement – Dépôt;
- 6-12 Instauration d'une participation financière de 50% des municipalités dans les projets d'énergie éolienne destinée à l'exportation – Appui;
- 6-13 Réception des Fêtes – Mandats et lieu;
- 7- Clôture de la séance.
-

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 30.

Point 1- **ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

CA 17-07-163 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 2- **SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2017 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

CA 17-07-164 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 20 juin 2017 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour. Aucune question n'est adressée au comité.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 01-07A (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 21 JUILLET 2017 – APPROBATION**

CA 17-07-165 CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 01-07A (Administration générale), Partie 1, au 21 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 21 juillet 2017 déposé sous le numéro 01-07A, lequel totalise des dépenses au montant de 758,19 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-07 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 21 JUILLET 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-07 (Administration générale), Partie 1, daté au 21 juillet 2017, au montant de 291 964,20 \$ plus les frais d'intérêts sur le capital en marge de crédit pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2017 pour le Fonds FLI de 124,66 \$ et le versement du prêt à la Microbrasserie Bilboquet inc. de 128 200 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-07
(ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU
21 JUILLET 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-07 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 21 juillet 2017, au montant de 58 561,02 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-07
(POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)),
PARTIE 3, AU 21 JUILLET 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-07 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté au 21 juillet 2017, au montant de 6 360,85 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-07
(TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF
RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 21 JUILLET 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-07 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté au 21 juillet 2017, au montant de 188 616,86 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 07-07
(VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES), PARTIE 7,
AU 21 JUILLET 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 07-07 (Vente pour non-paiement des taxes), Partie 7, daté au 21 juillet 2017, au montant de 0 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-07
(SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE
TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 21 JUILLET 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-07 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté au 21 juillet 2017, au montant de 11 152,12 \$, tel que soumis.

Point 4-8 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-07
(PRÉVENTION INCENDIE), PARTIE 9, AU 21 JUILLET
2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-07 (Prévention incendie), Partie 9, daté au 21 juillet 2017, au montant de 774,76 \$, tel que soumis.

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION NUMÉRO 17-07-136 – PPCMOI (LOT 2 707 171) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

CA 17-07-166 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 3 juillet 2017, le conseil de la municipalité de Saint-Hugues a adopté la résolution numéro 17-07-136 intitulée *Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble # 17-01*, relatif au lot 2 707 171;

CONSIDÉRANT que cette résolution reprend le projet de résolution soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 13 avril 2017 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 19 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que la résolution numéro 17-07-136 intitulée *Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble # 17-01*, relatif au lot 2 707 171 est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-2 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 350-75 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 17-07-167 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 3 juillet 2017, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 350-75 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 14 juin 2017 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 14 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le *Règlement numéro 350-75 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-3 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE
CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 240-23 – VILLE
DE SAINT-HYACINTHE**

CA 17-07-168 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 3 juillet 2017, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 240-23 modifiant le règlement numéro 240 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 14 juin 2017 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 14 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le *Règlement numéro 240-23 modifiant le règlement numéro 240 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-4 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE
CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 349-5 – VILLE
DE SAINT-HYACINTHE**

CA 17-07-169 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 3 juillet 2017, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 349-5 modifiant le règlement numéro 349 concernant l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville en ce qui a trait à diverses dispositions*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 14 juin 2017 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 14 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le *Règlement numéro 349-5 modifiant le règlement numéro 349 concernant l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville en ce qui a trait à diverses dispositions* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-5 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE
CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 77-59 – VILLE
DE SAINT-PIE**

CA 17-07-170 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 5 juillet 2017, le conseil de la Ville de Saint-Pie a adopté le *Règlement numéro 77-59 amendant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage d'entrepôt de produits du secteur agroalimentaire ainsi que certains usages des métiers de la construction dans la zone 406*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 8 juin 2017 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 14 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le *Règlement numéro 77-59 amendant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage d'entreposage de produits du secteur agroalimentaire ainsi que certains usages des métiers de la construction dans la zone 406* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 **SIÈGE SOCIAL – TOITURE DE LA MRC DES MASKOUTAINS – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 10 – LIBÉRATION DE LA RETENUE FINALE – RÉCEPTION DÉFINITIVE – APPROBATION**

CA 17-07-171

CONSIDÉRANT le contrat de réfection des toitures du siège social de la MRC des Maskoutains octroyé le 11 mai 2016 par la résolution numéro 16-05-113;

CONSIDÉRANT la demande et le certificat de paiement n° 10 pour la libération de la retenue relatifs aux travaux de réfection des toitures, travaux intérieurs et travaux connexes au bâtiment de la MRC des Maskoutains, au montant de 38 224,32 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} avril au 11 juillet 2017, tel que recommandé par monsieur Pierre Goyette, architecte, d'Atelier Goyette Architecture inc., en date du 11 juillet 2017;

CONSIDÉRANT l'inspection finale effectuée confirmant la correction des défauts constatés;

CONSIDÉRANT le certificat de fin de travaux (réception définitive) n° 001, daté du 11 juillet 2017 émis par Atelier Goyette Architecture inc.;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport daté du 17 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'APPROUVER le paiement final à l'entrepreneur Construction Michel Dufresne et fils inc., dans le cadre des travaux de toitures, dont nous avons reçu la réception définitive le 11 juillet 2017, par le certificat de paiement numéro 10 pour la libération de la retenue, en référence du numéro de dossier 2015-25, au montant de 38 224,32 \$, plus les taxes applicables, dont le chèque sera daté du 11 août 2017, afin de respecter le délai de carence prévu.

Les fonds sont disponibles au moyen de l'emprunt contracté à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-2 **FONDS FLI-FLS – RAPPORT TRIMESTRIEL AU 30 JUIN 2017 – INFORMATION**

CA 17-07-172

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 16-02-31 adoptée le 22 février 2016 où il était prévu qu'un état des fonds FLI-FLS soit déposé quatre fois par année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déposer l'état des fonds FLI-FLS pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseiller au financement daté du 19 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport relatif aux fonds FLI-FLS pour la période de 1^{er} avril au 30 juin 2017, tel que soumis.

Le prochain rapport sera déposé en octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3 **DEMANDE DE SUBVENTION – MESURE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE (MADEES) – LES ATELIERS TRANSITION INC. – DÉCISION**

CA 17-07-173

CONSIDÉRANT la demande de subvention de Les Ateliers Transition inc. soumise au comité d'analyse du Fonds microcrédit (FM), de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) lors de la rencontre du 12 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que cette demande permettra à Les Ateliers Transition inc. de se doter d'équipements pour réaliser de nouveaux contrats;

CONSIDÉRANT que cette demande de subvention cadre spécifiquement dans les paramètres de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Ateliers Transition inc. est une entreprise d'économie sociale en affaires depuis plus de 30 ans qui a comme mission d'accompagner des personnes éprouvant une problématique de santé mentale ou de stabilité d'emploi en aidant ceux-ci à acquérir les aptitudes et les attitudes leur permettant un retour éventuel aux études ou sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse du Fonds microcrédit (FM), de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) formulée lors de la réunion du 12 juillet 2017;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la conseillère au développement entrepreneurial et mentorat daté du 19 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ACCORDER une mesure d'aide au montant de 15 000 \$ à l'entreprise Les Ateliers Transition inc., par l'entremise de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) de la MRC des Maskoutains, afin de soutenir son projet d'acquisition d'équipement sous réserve de la présentation de la preuve de signature du contrat dans le CISSS Montérégie - Centre et du dépôt de la confirmation de la participation financière de l'institution financière au projet; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer tous les documents requis pour l'octroi de cette mesure d'aide.

Les fonds sont disponibles au poste budgétaire 1-02-190-20-970-05 (Contribution – MADEES).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-4 **COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET
ENTREPRENEURIAL (CDEE) – NOMINATION D'UN
REPRÉSENTANT – RECOMMANDATION**

CA 17-07-174

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-11-287 adoptée le 23 novembre 2016 nommant monsieur Pierre Lemieux à la Commission du développement économique et entrepreneurial (CDEE);

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Pierre Lemieux, un des trois représentants du secteur industriel et commercial, de la Commission du développement économique et entrepreneurial (CDEE);

CONSIDÉRANT que, cette nomination faisait suite à un appel de candidatures, public et sur invitation, pour combler un des postes de représentant du secteur industriel et commercial au sein de la Commission du développement économique et entrepreneurial, et ce, pour un mandat de deux ans, tel qu'il appert de la résolution numéro CA 16-09-216;

CONSIDÉRANT que deux candidatures avaient été reçues;

CONSIDÉRANT que monsieur Benoit Pion a confirmé qu'il a toujours de l'intérêt pour siéger au poste de représentant du secteur Industriel et Commercial au sein à la Commission du développement économique et entrepreneurial (CDEE);

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé daté du 20 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE NOMMER monsieur Benoit Pion au poste de représentant du secteur Industriel et Commercial au sein à la Commission du développement économique et entrepreneurial (CDEE) de la MRC des Maskoutains, et ce, pour un mandat de deux ans; et

DE PRENDRE ACTE de la liste révisée, au 25 juillet 2017, des membres de la Commission du développement économique et entrepreneurial (CDEE) confirmant la composition de ladite commission comme suit:

- Morin, Francine (MRC), présidente
- Achacha, Maamar (Secteur Ind. et Comm.), vice-président
- Corbeil, Claude (Ville de Saint-Hyacinthe), vice-président
- Brien, Fanie-Claude (Institutionnel)
- Corbeil, Normand (Élu - MRC)
- Leclerc, Alain (substitut de monsieur Claude Corbeil, maire de la Ville de Saint-Hyacinthe)
- Pion, Benoit (Secteur Industriel et Commercial)
- Plamondon, Raymonde (Élue - MRC)
- Potvin, Carole (Secteur Agroalimentaire)
- Savoie, Louise (UPA)
- St-Arnaud, Yves (Économie Sociale)
- Vincelette, René (Sect. ind. et comm. - Mun. rurale)
- Vincent, François (Emploi-Québec)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-5 **FUTURPRENEUR CANADA – ACCORD RELATIF AUX SERVICES DES PROGRAMMES – RECONDUCTION – RECOMMANDATION**

CA 17-07-175

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 19 août 2015, le conseil de la MRC des Maskoutains a renouvelé l'entente en vigueur avec Futurpreneur Canada, telle que modifiée pour inclure le nom de la MRC des Maskoutains afin qu'elle agisse en lieu et place du CLD Les Maskoutains, tel qu'il appert de la résolution numéro 15-08-205;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2016, le conseil de la MRC des Maskoutains a renouvelé ladite entente pour 2016-2017, tel qu'il appert de la résolution numéro 16-07-191;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de sa mission, Futurpreneur Canada élabore des programmes visant à soutenir les jeunes entrepreneurs, tels que des programmes de financement, de démarrage de nouvelles entreprises, de mentorats professionnels, d'élaboration de plans d'affaires et de flux de trésorerie et d'autres services de même nature;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler la présente entente pour un an aux mêmes conditions que l'entente initiale;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la conseillère au développement entrepreneurial et mentorat daté du 19 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente de services des programmes pour l'année fiscale du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 avec Futurpreneur Canada; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer ce renouvellement pour et au nom de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-6 **AGENCE DE RENSEIGNEMENT EQUIFAX CANADA CO.
– OUVERTURE DE COMPTE – AUTORISATION**

CA 17-07-176

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains offre du financement via les Fonds locaux d'investissement (FLI), les Fonds locaux de solidarité (FLS) et les différents programmes de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT qu'avant de ce faire, il serait opportun de vérifier le dossier de crédit de certains emprunteurs;

CONSIDÉRANT que, pour les entreprises, cette vérification peut être faite par le biais de notre partenaire, le Fonds local de solidarité (FTQ);

CONSIDÉRANT que ce service n'est pas disponible pour les particuliers;

CONSIDÉRANT la pertinence de faire des vérifications de crédit sur les particuliers concernés par ces prêts et programme;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Equifax Canada Co.;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseiller au financement daté du 20 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'adhésion de la MRC des Maskoutains au service d'Equifax Canada Co.; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer pour et au nom de la MRC des Maskoutains tous les documents relatifs à cette adhésion; et

DE DÉSIGNER monsieur Luc Messier, conseiller au financement, et madame Judith Lussier, conseillère au développement entrepreneurial et au mentorat, comme utilisateurs autorisés à procéder aux études de crédit auprès d'Equifax Canada Co., pour et au nom de la MRC des Maskoutains.

Les fonds sont disponibles aux postes budgétaires :

- Frais annuels - Fonds local d'investissement (FLI), poste 5180;
- Frais de vérification - Fonds local d'investissement (FLI), poste 5500;
- Frais de vérification - Programmes MADE, poste 1-02-621-10-999-00 (Divers - Développement économique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-7 **DEMANDES DE SUBVENTION POUR SOUTENIR LA RÉALISATION D'UNE FORMATION EN RÉFLEXION STRATÉGIQUE OFFERTE AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE – AUTORISATION**

CA 17-07-177

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains souhaite offrir aux entreprises de son territoire, un programme d'accompagnement montrant aux gestionnaires comment accroître le développement de leur entreprise par l'utilisation d'enjeux stratégiques clés;

CONSIDÉRANT que cette formation combinera des ateliers de formation en groupe et du coaching privé suivant un programme qui a déjà connu du succès auprès de plusieurs cohortes d'entreprises au Québec;

CONSIDÉRANT que le programme sera dispensé du 26 septembre au 15 décembre 2017 et comprendra 12 heures de formation en groupe et 9 heures de coaching privé;

CONSIDÉRANT la proposition sommaire soumise par Espace Stratégies inc. et datée de juillet 2017;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du commissaire au développement économique daté du 20 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'AUTORISER messieurs Charles Fillion, directeur associé, et Pierre Genesse, commissaire au développement économique, à poursuivre les démarches nécessaires pour l'obtention du financement requis pour la mise sur pied de ce programme auprès des partenaires gouvernementaux;

D'ACCEPTER la proposition sommaire concernant le programme de formation et de coaching pour les entreprises, et ce, sous toute réserve de l'obtention du financement nécessaire pour la réalisation du projet par les instances gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-8 **SERVICE JURIDIQUE DESTINÉ AUX MUNICIPALITÉS – PROJET – DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

CA 17-07-178

CONSIDÉRANT la demande des directeurs généraux des municipalités de procéder à une analyse pour la mise en place d'un service juridique dispensé par la MRC des Maskoutains et destiné aux municipalités qui désirent y participer;

CONSIDÉRANT le type de besoin énoncé par les municipalités, à l'égard de la production, de la rédaction, de la validation ou du service-conseil de nature juridique ou réglementaire;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de connaître l'intérêt des municipalités qui désirent participer à ce service, ainsi que l'évaluation de leur utilisation annuelle, pour produire un projet et les prévisions budgétaires qui y sont liés;

CONSIDÉRANT que dans l'éventualité de la mise en place du projet, les municipalités devront confirmer leur adhésion par l'adoption d'une résolution les autorisant à signer une entente qui sera éventuellement établie entre les parties;

CONSIDÉRANT que ce service sera traité par une partie distincte au budget de la MRC des Maskoutains uniquement dédiés aux municipalités participantes;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice au transport, daté du 17 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE DEMANDER aux municipalités intéressées à participer à ce service de déclarer leur intérêt par voie de résolution, sous réserve de l'approbation du projet final par leur conseil ainsi que de soumettre une évaluation de l'utilisation annuelle, et ce, avant le 22 septembre 2017; et

D'AUTORISER madame Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice du transport, à préparer pour la MRC des Maskoutains un projet de mise en place d'un service juridique aux municipalités, et ce, adapté aux besoins et selon le nombre de municipalités intéressées à y participer, lequel sera soumis aux municipalités intéressées pour approbation, avant que ne soit donné suite au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-9 **VISIONGÉOMATIQUE 2017 – COLLOQUE –
GÉOMATICIEN – 17 AU 19 OCTOBRE 2017 –
INSCRIPTION**

CA 17-07-179 CONSIDÉRANT que le colloque VisionGÉOMATIQUE 2017 se tiendra du 17 au 19 octobre 2017, à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du géomaticien daté du 17 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Matteo Giusti, géomaticien, au colloque VisionGÉOMATIQUE 2017, qui se tiendra du 17 au 19 octobre 2017, à Sherbrooke, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires 1-02-615-00-346-00 (Congrès, colloques – Géomatique) et 1-02-615-00-310-00 (Frais de déplacement – Géomatique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-10 **CANADA 150^E EN FÊTE – COMMANDITE –
RECOMMANDATION**

CA 17-07-180 CONSIDÉRANT la demande de partenariat de 500 \$ de la députée fédérale Saint-Hyacinthe–Bagot, madame Brigitte Sansoucy, dans le cadre de l'événement CANADA 150^e EN FÊTE qui se tiendra à la cathédrale de Saint-Hyacinthe le 18 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que cet événement implique plusieurs organismes partenaires de la région;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PARTICIPER au financement de cet événement à titre de partenaire en versant une somme de 500 \$.

Les fonds sont disponibles au poste budgétaire 1-02-190-20-970-01 (Subventions à des organismes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-11 **RELÈVE AGRICOLE, SECTEUR BRAM – DEMANDE DE FINANCEMENT – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte de la demande de commandite de BRAM (Bagot Relève Agricole Maska) pour la 5^e édition du méchoui annuel qui aura lieu le 1^{er} octobre 2017, à Saint-Nazaire-d'Acton.

Point 6-12 **INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 50% DES MUNICIPALITÉS DANS LES PROJETS D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DESTINÉE À L'EXPORTATION – APPUI**

CA 17-07-181

ATTENDU que la *Loi sur les compétences municipales* (LCM, article 111.1) permet à une MRC ou une communauté locale d'exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

ATTENDU que le gouvernement du Québec reconnaît la valeur des gouvernements de proximité que représentent les MRC et les communautés locales;

ATTENDU que la Politique énergétique 2030 *L'énergie des Québécois, source de croissance* souhaite faire une place importante au développement et à la consolidation de la filière éolienne par l'entremise de projets éoliens liés à l'exportation;

ATTENDU que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État permet le développement de projets éoliens liés à l'exportation;

ATTENDU que l'acceptabilité sociale est la pierre angulaire de tous les projets éoliens sur laquelle ceux-ci peuvent se réaliser;

ATTENDU que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État n'encadre pas une éventuelle participation communautaire;

ATTENDU que la démonstration a été faite, par le biais des récents projets, que la présence des communautés dans l'actionnariat favorise l'acceptabilité sociale et amène des bénéfices fort importants pour les MRC, les communautés et les Premières Nations;

ATTENDU que les résultats du dernier appel d'offres d'énergie communautaire par Hydro-Québec (A/0 2013-01) ont démontré que les projets éoliens issus d'un partenariat public-privé permettaient d'atteindre un prix très compétitif;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition dûment appuyé, il est résolu de recommander au conseil :

- 1) DE DEMANDER au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC et les communautés locales comme des gouvernements de proximité, des acteurs clés de leur développement, en introduisant une participation financière et un contrôle communautaire à 50 % dans les projets de production d'énergie éolienne, à des fins d'exportation;
- 2) DE DEMANDER que cette modification au programme d'attribution des terres du domaine de l'État se fasse dans les meilleurs délais, soit avant la fin de la prochaine session parlementaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-13 **RÉCEPTION DES FÊTES – MANDATS ET LIEU**

CA 17-07-182

CONSIDÉRANT que la soirée des Fêtes de la MRC des Maskoutains aura lieu le samedi 13 janvier 2018, à la salle communautaire de la municipalité de Saint-Louis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER le greffier/greffière à prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser la soirée des Fêtes de la MRC des Maskoutains, qui aura lieu le 13 janvier 2018, à la municipalité de Saint-Louis et à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 17-07-183

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Josée Vendette, greffière